

Commissaire enquêteur  
Bernard SALLES  
20, route de Saint Sever  
40250 MUGRON

DEPARTEMENT DES LANDES

Communes de SAINT-SEVER et TOULOUZETTE

---

**ENQUÊTE PUBLIQUE** relative à la demande d'autorisation  
de renouvellement et d'extension d'une CARRIERE de  
**SABLES et GRAVIERS**  
sur les communes de SAINT-SEVER et TOULOUZETTE

---

**PROCES-VERBAL DE SYNTHESE**  
**DES OBSERVATIONS RECUEILLIES**  
**AU COURS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

---

Pétitionnaire : Société Carrières LAFITTE

Lieu-dit Touya

40500 CAUNA

## **1- Objet de l'enquête publique**

Par arrêté préfectoral du 30 janvier 2008, la Société Carrières Lafitte a obtenu l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables, graviers et galets sur une superficie de 89,6 ha à SAINT-SEVER et TOULOUZETTE aux lieux-dits « Lacabanne », « Meignos », « Panchan », « Prétoria » et « Saousilla ».

La présente demande d'autorisation concerne une extension de l'exploitation vers l'est du site englobant les lieux-dits « Antoinette », « Beignat », « Beignat Sud », « Caroline », « Hesqoueyres », « Pousse », « Lasaubé » et « Micq ».

L'enquête publique avait pour but de connaître l'avis du public concernant cette demande d'autorisation de renouvellement sur le site en cours d'exploitation et d'extension de 94 ha vers l'est de la carrière actuelle, le tout portant sur une superficie de 103,1 ha.

## **2- Collecte des observations**

L'enquête publique s'est déroulée du mardi 23 janvier 2018 au vendredi 23 janvier 2018.

Les observations et propositions relatives au projet pouvaient être :

- consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les mairies de SAINT-SEVER et TOULOUZETTE, aux heures habituelles d'ouverture,
- envoyées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de SAINT-SEVER,
- transmises par courriel à l'adresse figurant sur l'arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition des personnes pour les renseigner et recevoir leurs observations durant 4 permanences tenues en mairies de SAINT-SEVER et TOULOUZETTE les :

- mardi 23 janvier 2018 de 9 h 30 à 12 h 30 à la mairie de SAINT-SEVER
- jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 de 13 h 30 à 16 h 30 à la mairie de SAINT-SEVER
- jeudi 15 février 2018 de 9 h 30 à 12 h 30 à la mairie de TOULOUZETTE
- vendredi 23 février 2018 de 13 h 30 à 16 h 30 à la mairie de SAINT-SEVER

## **3- Observations enregistrées**

21 observations ont été enregistrées., dont 18 à SAINT-SEVER et 3 à TOULOUZETTE. Parmi ces observations :

- 18 sont consignées sur les deux registres d'enquête publique ; 2 sont parvenues par messagerie électronique. Ces observations seront notées de Obs 1 à Obs 18.
- 3 sont parvenues par courrier et seront notées de Let 1 à Let 3

Sur ces 21 observations,

- 16 donnent un avis favorable sur le projet

- 5, soit ne donnent pas d'avis global sur le projet, soit donnent un avis défavorable.

### **3-1 Observations justifiant l'avis favorable donné**

#### **Let 1- Caractéristiques des terres agricoles**

- Les terres agricoles du site sont pauvres et riches en cailloux dès les premiers décimètres sous la surface. Elles exigent beaucoup d'eau pour des rendements moyens

#### **Let 1, Obs 2, 16- Enrichissement de la biodiversité**

- Le creusement des lacs pour la gravière a favorisé un développement conséquent de la faune ornithologique avec apparition d'espèces jusqu'ici jamais vues.

#### **Let 1, Obs 16- Rôle de régulation hydraulique des lacs lors des crues**

- Les lacs ont été utiles dans la régulation hydrologique. Ils ont absorbé une quantité importante de la crue 2014.

#### **Let 1, Obs 16 - Réservoir hydrique**

- Les lacs vont constituer des réserves hydriques qui vont permettre une irrigation des terrasses supérieures (Marguit, Micq, Housqueyres,...)

#### **Obs 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, Let 3- Intérêt économique**

- L'extension de la carrière donne une nouvelle visibilité pour la fourniture de matériaux et le maintien de l'emploi. Elle contribue au maintien d'une activité économique qui s'appuie sur ses clients, ses prestataires et ses salariés

### **3-2 Observations sans avis global exprimé sur le projet ou justifiant l'avis défavorable donné**

#### **Obs 4- Disparition de terres agricoles**

- Au rythme d'extraction constaté, la totalité des gisements, actuels et à venir, de la ressource reconnue épuisable, sera épuisée en 15 ans. Avec les autres carrières exploitées dans le secteur, ce ne sont pas moins 300 ha de terres agricoles en moins de 10 ans qui viendront à manquer dans un futur proche aux cultures qui devraient être plus nourricières pour faire face à l'accroissement de la population.

#### **Impact sur les riverains**

- **Obs 1, 3, 13, Let 2-** Bruit : la maîtrise des émissions sonores est une question importante évoquée par les riverains dans plusieurs observations. Il est précisé que l'exploitation commence vers 6h et non 7h comme indiqué dans le dossier mais se termine avant 19h.
- **Obs 3-** Le carrier a fait l'acquisition des habitations Beinat et Beignat Ouest. Compte-tenu des nuisances, n'aurait-il pas fallu proposer aux autres riverains

d'acheter leur habitation ou de leur proposer la réalisation d'isolations phoniques ?

- **Obs 4-** Il est promis de ne pas engager de rotations de camions sur la voirie actuelle. Qu'est ce qui garantit que cet engagement sera respecté ?
- **Obs 4-** Quelles conséquences ces rétentions importantes auront très certainement sur les changements climatiques ?
- **Obs 4-** Le projet de réhabilitation du chemin de halage de l'Adour entre Aire et Dax a-t-il été pris en compte bien qu'il soit peut-être impacté par l'extension de la carrière ?
- **Let 2-** Les craintes exprimées portent sur la qualité de l'air, les nuisances visuelles et les conséquences des vibrations eu égard à la proximité de l'habitation des propriétaires des zones d'extraction et du plan d'eau de Caroline.

### Conséquences hydrologiques

- **Obs 4-** Au niveau de Caroline, ne doit-on pas craindre l'affouillement voire la rupture de la berge endiguée maintenant le lit de l'Adour à cet endroit là près du seuil d'Augreilh.
- **Obs 4, 13-** N'y a-t-il pas à cet endroit un risque de communication entre le lit de l'Adour et la lagune résultant de l'extraction ?
- **Obs 13-** M. DROGON Philippe et Mme DROGON Béatrice résidant à Bacquotte demandent que la digue située sous la bande transporteuse soit une digue digne de ce nom empêchant lors d'inondation de l'Adour l'eau de pénétrer sur leur propriété. Ils indiquent que cela s'est produit lors de la crue de 2014 alors que cela ne s'était jamais produit depuis la crue de 1952. Ils demandent le contrôle de l'Institution Adour sur ce point. Est-ce que la cote 29,5 NGF (coupe E') met Bacquotte à l'abri de l'inondation ? N'est-il pas possible de déposer du remblai en bordure du plan d'eau de Bacquotte afin d'éloigner l'eau de la maison d'habitation.

### Impact sur la nature- Obs 3

- L'inventaire en matière de faune est bien étudié pour ce qui concerne les oiseaux et les orthoptères mais les listes semblent présenter des lacunes sur les chiroptères, les reptiles, les amphibiens,...
- Les déplacements de faune ouest-est ne sont peut-être pas garantis parce que les corridors ne sont pas tous propriétés du pétitionnaire. Il faudrait s'assurer qu'ils sont pérennes.
- Qualité des eaux (piézomètres) : le dispositif de surveillance comprendra le prélèvement d'échantillons pour analyser les caractéristiques physicochimiques de la nappe (MES, DCO, pH, T°, hydrocarbures ). Que signifient les points de suspension à la page 179 ?

## Archéologie

- **Obs 3-** Le secteur de Meignos est connu pour ses vestiges archéologiques. Il semble indispensable de réaliser une campagne de recherches. Il faut donc que soit indiqué dans le dossier que des sondages devront être réalisés et non pourront être réalisés.
- **Obs 4-** L'habitation Beignat, habitat rural figurant déjà au 18<sup>ème</sup> siècle sur des cartes sera détruite. Qu'advient-il des matériaux en résultant ? Il est très plausible qu'un tel habitat a du être bâti par réemploi de pierres prélevées sur le site de la villa gallo-romaine Gleysia, comme beaucoup de maisons dans ce quartier. Une séquence d'exploration archéologique préventive par un organisme compétent serait la bienvenue pour éventuellement récupérer des pierres susceptibles d'enrichir le musée local.

## Remise en état - Entretien après exploitation

- **Obs 3-** Sont prévus quatre plans d'eau entourés de zones restituées à l'agriculture. N'y a-t-il pas un risque d'eutrophisation d'un ou plusieurs plans d'eau d'autant plus qu'un d'entre eux est destiné à l'irrigation ?
- **Obs 3, 13-** Les coupes topographiques font apparaître des ilots associés à de petites dépressions dont il est dit qu'ils doivent permettre le développement d'une faune et d'une flore particulière.  
Jouent-elles le même rôle que les petites mares pour les tortues et les amphibiens ?  
Ces ilots, ne risquent-ils pas d'être colonisés par des saules et des ragondins ?
- **Obs 3-** Quelles garanties sont données pour que des eaux polluées ne coulent pas dans le ruisseau de Meignos-Gourré ?
- **Obs 3-** Pas d'information sur le plan d'eau de Meilhan ( note du commissaire enquêteur : il s'agit vraisemblablement du plan d'eau de Panchan)
- **Obs 3, 4, 13-** Qui sera propriétaire des lacs à l'issue de l'exploitation. Il est question d'un lac revenant à la commune mais aucun avant-projet municipal n'en fait état. Le secteur comportera un vaste choix de plans d'eau qui n'ont que peu ou pas d'intérêt dans la vie quotidienne des habitants du secteur mais qui seront porteurs de charges conséquentes pour préserver la salubrité et la propreté des lieux.
- **Obs 3-** Lorsque le site aura été remodelé, qui assurera la gestion écologique du site garantie par le pétitionnaire ?
- **Obs 3-** La vocation écologique du site suppose qu'au moins un tiers des espaces dont on veut assurer la protection soit sanctuarisé en limitant la présence humaine. Quels seront les secteurs hors chasse et hors pêche ?

#### **4- Commentaire du commissaire enquêteur**

- **Let 2-** Le commissaire enquêteur attire l'attention sur la situation de M. GAYON JérémY et de Mme ROBERT Anaïs habitant Paty Rose qui ont acheté leur maison il y a quelques années sans qu'aucun des intervenants dans la vente ne les ait informés du zonage des terrains aux alentours et donc du projet d'extension de la carrière qu'ils découvrent tout récemment..

#### **Identification des observations**

**Obs 1** : M. RUEDA Mirafleur SAINT-SEVER

**Obs 2** : non identifié

**Obs 3** : Fédération SEPANSO Landes M. CINGAL Président

**Obs 4** : M.LAGU Jean Claude Pélarqué Augreilh SAINT-SEVER

**Obs 5** : M. LABORDE Jean Joël Larroque HAURIET

**Obs 6** : M. COUTEAU Christian Chef de site BMSO-PBA Société de préfabrication béton

**Obs 7** : M. BONNEBAIGT Didier HABAS Chef entreprise Transport de granulats

**Obs 8** : M. GUILHOU Christian SALIES de BERN Responsable d'exploitation entreprise TNT

**Obs 9** : M. PARALIEU Marc MONSEGUR Salarié entreprise TNT

**Obs 10** : M. LAULON Bernard SAINT-SEVER Salarié Carrières LAFITTE

**Obs 11** : M. LACLAU Alain Salarié Carrières LAFITTE

**Obs 12** : M. ELGART Bernard SAINT AUBIN délégué du Personnel Carrières LAFITTE

**Obs 13** : M. DROGON Philippe-Mme DROGON Béatrice Bacquette SAINT-SEVER

**Obs 14** : M. LALANNE Fabrice 200, rue du Pignada PONTONX su ADOUR

**Obs 15** : M. LALANNE Laurent Maison Marquet SAINT-SEVER

**Obs 16** : M. CHAPERON Nicolas 659, route du Moulin CASSEN Salarié Carrières LAFITTE

**Obs 17** : M. FERTAL David 35 lotissement Bidounat HAGETMAU Salarié Carrières LAFITTE

**Obs 18** : M. LEMOINE Patrick Chemin d'Antoinette SAINT-SEVER

**Let 1** : M. TAUZIN Yannick 28 ch, des Barthes 64121 SERRES-CASTET

**Let 2** : M. GAYON JérémY-Mme ROBERT Anaïs Chemin d'Antoinette SAINT-SEVER

**Let 3** : Mme BARROUILHET LAHOSSE

### **Remise du procès-verbal**

Le présent procès-verbal (version 2) sera remis en mains propres à M. GOUVERNAL, Directeur de la Société Carrières LAFITTE en présence de M. CHAPERON Chef de carrière le vendredi 2 mars 2018, au siège de la Société à CAUNA, qui sera invité à produire un mémoire en réponse au plus tard le vendredi 16 mars 2018.

Fait, à Mugron, le 1 mars 2018.

Le commissaire enquêteur,

Bernard SALLES